

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEL LES LUNÉVILLE DU 23 MARS 2021 A 20H15

L'an deux mil vingt et un le vingt trois mars à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Moncel lès Lunéville, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Matthieu SIGIEL, Maire de Moncel lès Lunéville.

CONVOCACTION : du 18 mars 2021

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion du 23 mars 2021, à 20h15.

PRÉSENTS : MME BARBIER Laetitia - MAGRON Sandrine - ERRARD Anne Sophie
et MM SIGIEL Matthieu - FORIN André - GASCON Grégory - PICAUT Michel - PICCIRILLI Vincenzo -
SCHNEIDER - Christophe - THUNY Vincent - CRETEAU Mickaël - LAMBOLEZ Guillaume

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15, le quorum étant atteint (12 présents)

ABSENTS ET EXCUSÉS : BLATTNER Caroline - PENNER Jean - REEB Joël

PROCURATION/POUVOIR : aucun

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe SCHNEIDER

2021/015 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITIONS - RESERVE FONCIERE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AE143

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une partie de la parcelle cadastrée AE 143 a été classée en secteur de développement de l'habitat à long terme (2 AU) dans le PLU Communal en 2014.

Dans le PLUI-H de la Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat approuvé le 15 Juin 2020 cette partie de la parcelle cadastrée AE 143 a été modifiée et classée en 1 AU (soit court ou moyen terme)

Le Maire précise que cette partie de la parcelle cadastrée AE 143 fait l'objet d'un projet communal (projet d'un lotissement d'habitations) et fait l'objet d'une inscription par objectifs détaillés et principes d'aménagement dans l'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) de Mai 2020 du PLUI-H.

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mener les négociations pour acheter cette partie de la parcelle cadastrée AE143 afin de créer un lotissement communal et précise qu'une délibération sera prise ultérieurement au moment de l'achat définitif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Autorise le Maire à mener les négociations avec le vendeur de la partie de la parcelle cadastrée AE 143
- ✓ Précise que le plan de la partie de la parcelle cadastrée AE 143 sera annexé à la délibération

Délibérations de la séance du 23/03/2021:

N° 2021/015 Réserve foncière d'une partie de la parcelle cadastrée AE 143
